

LES DROITS DU MORT (Code d'Arbitrage articles 42-43) On a coutume de dire « le mort est mort », mais comme il a tout de même quelques droits et il parait souhaitable de rappeler quel doit être son comportement. Le mort joue les cartes sur les indications du déclarant. Si le déclarant dit : « Petit », le mort met la plus petite carte ; si le déclarant dit « trèfle », le

mort met le plus petit trèfle, sans demander lequel il doit jouer ; si le déclarant dit « le Roi » et qu'il y en a plusieurs, le mort doit jouer celui de la couleur demandée au pli précédent. Sinon, faire préciser ! Le mort a tout de même quelques droits : Il peut empêcher le déclarant de commettre une irrégularité, principalement de jouer de la mauvaise

main. Vous voyez votre partenaire tirer une carte de son jeu, vous pouvez lui dire «Non, la main est au mort». Mais s'il a lâché sa carte sur la table, trop tard ! Aux adversaires de le signaler. Il tient le compte des levées gagnées ou perdues, et peut signaler dans la foulée au déclarant qu'il a mal marqué un pli (mais pas 2 ou 3 levées après). Il peut empêcher le

déclarant de commettre une renonce. Par exemple, le déclarant joue pique du mort et coupe de sa main, le mort a le droit de lui demander «plus de pique ?». Ni le déclarant ni le mort n'ont joué pour la levée suivante, la renonce n'est pas consommée (voir l'article sur la renonce). Si l'un des joueurs du flanc demande le rappel des enchères, et que

le déclarant commet une  
erreur, le mort peut rectifier.  
Ce qui est interdit au mort :  
Signaler une irrégularité  
pendant le jeu de la carte. Un  
adversaire commet une  
renonce, et personne ne s'en  
aperçoit : silence, le mort est  
mort ! Une fois la dernière  
carte jouée, il peut la signaler  
et appeler l'arbitre, mais  
seulement après la fin du jeu  
Faire des commentaires : le

déclarant lui demande :  
«combien avons-nous de  
levées ? » il peut répondre «  
Huit », mais sans ajouter : «  
plus qu'une ! » (du genre : tire  
ton As !), qui suggèrerait une  
ligne de jeu au déclarant. Le  
maniérisme : ne pas pianoter  
près du 7 de carreau devenu  
maître, ne pas s'étonner  
«cœur ? Tu es sûr ?», ni  
hésiter avant de prendre la  
carte appelée par le

déclarant comme s'il y avait mieux à faire (ne riez pas, cela arrive !). Appeler l'arbitre pendant le jeu : L'arbitre donnera suite à l'appel, mais le camp du mort encourt une pénalité ... Bien évidemment, si l'arbitre est dans une autre salle, le mort peut se lever pour transmettre une réclamation de son partenaire ou d'un adversaire, on peut être

serviable ! Mais en ce cas, ce n'est pas le mort qui a pris l'initiative de l'appel, et c'est le plaignant qui doit parler le premier. Il est possible, dans le cas d'une réclamation touchant une convention apparemment non alertée, que l'arbitre pose des questions au mort sur le système employé par la paire. Si c'est l'arbitre qui le

lui demande, il explique, bien sûr !

Les cartes du mort Sujet mineur ? Peut-être pas, car il est souvent source de bavardages inutiles et de méconnaissance à la table : -  
- « Non, il faut mettre les trèfles à gauche ... » « Mais non je n'ai pas joué, je range mes cartes, il y avait un carreau dans les cœurs ». A l'atout, on le sait, on place la

couleur d'atout à la gauche du déclarant (et à la droite du mort). Mais quid d'un jeu à Sans-Atout ? Il n'y a aucune règle quant à la disposition des couleurs et aucune obligation de disposer les trèfles à gauche, c'est le déclarant qui décide.

Quelques précautions, cependant : 1. Attention à bien étaler les cartes, afin qu'il n'y en ait pas de

cachée(s) et pour éviter au déclarant de devoir les ranger lui-même : Attention !

2. Déclarants, ne touchez pas les cartes du mort, et si vous avez l'intention de les ranger, précisez que vous ne jouez pas. En effet, la loi 45 précise qu'une carte du mort doit être jouée si elle a été touchée délibérément (hors « ménage » au mort). 3. S'il joue de la main du mort, le

déclarant peut prendre lui-même la carte souhaitée, si nécessaire (le mort s'est absenté, ou il a mal au bras, où il consulte sa feuille de marque, ou il rêve ...). 4. Si Le déclarant joue de sa main et appelle une carte du mort avant que l'adversaire de gauche n'ait joué ...il ne peut plus changer sa carte !!

« carte appelée = carte jouée

« ... 5. Si le déclarant dit

« Pique » sans indiquer de quelle carte il s'agit, le mort doit alors prendre la plus petite carte à Pique et le déclarant ne peut plus changer : Là encore : « carte appelée = carte joué ».

Exception : dans le cas d'une couleur longue affranchie

(« On continue les

Carreaux »), il peut les jouer en partant de la plus grosse.

Si vous êtes le mort, et si,

après l'entame, vous prenez une carte d'autorité sous prétexte que c'est un singleton ou si vous jouez immédiatement une petite carte sur l'entame de l'as, (ne riez pas, cela arrive tous les jours ...), vous mettez le déclarant en difficulté : d'abord, parce qu'il a besoin de faire son plan de jeu, ensuite, parce qu'il a le droit de poser une question avant

de fournir la carte du mort.  
Le mort se tient tranquille !